



Dossier du BHI N° S1/0900

LETTRE CIRCULAIRE 98/2008
28 novembre 2008

PUBLICATIONS DE L'OHI

Référence : Programme de travail de l'OHI 2008-2012

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le programme de travail de l'OHI pour la période 2008-2012 fait référence à plusieurs activités associées aux publications et aux questions associées qui concernent directement le BHI. La tâche 4.1.3 - *Publications de l'OHI* invite le BHI à développer et à proposer de nouveaux critères de classification de l'OHI ainsi qu'une nouvelle politique tarifaire pour les publications de l'OHI. Le Comité de direction souhaite informer les Etats membres des progrès accomplis et de ses recommandations.

2. Le Comité de direction a entrepris un examen attentif des dispositions relatives à la conception, à la distribution et à la tarification des publications de l'OHI en vue de mettre en place des politiques qui permettront de simplifier et de moderniser le service de publications pour les Etats membres de l'OHI et les autres utilisateurs.

3. **Numérotation et classification des publications.** La classification des publications de l'OHI est aujourd'hui effectuée à l'aide de lettres-préfixes : B (bathymétrique), M (mixte), P (périodique) et S (spéciale). L'utilisation des catégories des publications dites « mixtes » et « spéciales » manque actuellement de cohérence. Pour résoudre ce problème, le Comité de direction estime que l'application d'un nouveau préfixe de classification plus logique est possible, à condition qu'une référence croisée soit disponible et qu'elle renvoie les documents existants à la nouvelle désignation, dans le cadre d'un système plus logique. Ceci est important car de nombreuses nouvelles références aux publications existantes sont aujourd'hui faites par différentes autorités.

4. Dans le cadre du développement d'un système de classification plus logique, le Comité de direction suggère que le moins de changements possibles soient apportés aux préfixes de classification des publications existantes. Les changements affecteront essentiellement les catégories M et S existantes pour lesquelles deux nouveaux critères de classification sont proposés - S (Normes et Spécifications) et CB (Renforcement des capacités). Les préfixes de classification suivants sont proposés :

B	Publications bathymétriques	Essentiellement celles relatives à la GEBCO.
CB	Publications sur le renforcement des capacités	Les publications qui concernent le renforcement des capacités ou qui contribuent au programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités.
M	Mixtes - Publications sur les règlements de base	Publications générales ou à caractère réglementaire.
P	Publications périodiques	Publications qui concernent les événements périodiques ou qui nécessitent des éditions périodiques, en fonction de leur contenu.
S	Normes et Spécifications	Publications qui concernent les normes et les spécifications, y compris les directives.

5. La liste complète des publications de l'OHI contenant les préfixes de classification initiaux et les nouveaux critères proposés est fournie dans l'**Annexe A**.

6. **Politique tarifaire.** La politique tarifaire des publications manque également de cohérence. Il semble y avoir peu ou pas de raison logique ou historique aux tarifs aujourd'hui pratiqués. De plus, le BHI publie actuellement pratiquement tous les documents de l'OHI sous forme numérique. Ceci signifie que le coût du transfert des publications aux destinataires est minime – sauf si celles-ci sont requises sur CD-ROM ou sur support papier. Pour toutes ces raisons, le Comité de direction propose que la majeure partie des publications soient gratuites si elles sont téléchargées via Internet. La baisse de revenu engendrée par la chute des ventes sera compensée par une diminution des frais, au chapitre II m) « Coûts des publications - Autres publications ».

7. Dans les rares cas où un Etat membre demande des publications sur CD-ROM, le BHI assurera ce service à titre gracieux. Si cette demande émane d'un Etat non membre ou d'autres organisations ou particuliers, et à la discrétion du Comité de direction, ainsi que le prévoit la Résolution administrative R 4.1.3, un prix de 50 euros sera appliqué pour chaque CD-ROM, indépendamment du nombre de publications incluses dans le CD. Un service « d'impression à la demande » des publications n'est pas prévu, étant donné que les publications peuvent être imprimées localement à partir d'un CD-ROM ou bien téléchargées sur Internet.

8. La liste des publications communiquée dans l'**Annexe A** précise quelles publications sont proposées à titre gracieux et les prix des autres publications, ainsi que des notes additionnelles pour des publications particulières. Ces propositions n'induisent aucun coût supplémentaire, comme expliqué ci-dessus.

9. Le Comité de direction invite les Etats membres à examiner ses recommandations et sollicite des commentaires sur les propositions qui devront être transmises au BHI, avant le **31 janvier 2009**. Sur la base des données qui seront reçues, le Comité de direction préparera une Résolution administrative qui sera soumise à l'approbation des Etats membres.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

Annexe A : Liste complète des publications de l'OHI– Classification et tarifs.

LISTE COMPLETE DES PUBLICATIONS DE L'OHI - CLASSIFICATION ET TARIFS

B	Publications bathymétriques	Classification actuelle	Coût
B-1	Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). Cinquième édition	B-1	(note 1)
B-6	Normalisation des noms des formes du relief sous-marin (Directives, formulaire de proposition, terminologie).	B-6	Gratuit
B-7	Directives pour la GEBCO	B-7	Gratuit
B-8	Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin	B-8	Gratuit
B-9	Atlas numérique de la GEBCO	B-9	(note 2)
B-10	Histoire de la GEBCO	B-10	20 €
CB	Publications sur le renforcement des capacités		
CB-2	Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques	M-2	Gratuit
CB-6	Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie.	M-6	Gratuit
CB-13	Manuel d'hydrographie	M-13	Gratuit
CB-16	Règlements hydrographiques nationaux	M-16	Gratuit
CB-47	Cours de formation en hydrographie et en cartographie marine	S-47	Gratuit
CB-51	Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	S-51	Gratuit
CB-55	Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	S-55	Gratuit
M	Divers - Publications de réglementation de base		
M-1	Documents de base de l'OHI (Convention / Règlement général / Règlement financier / Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales / Accord de siège entre l'OHI et le Gouvernement monégasque / Accord entre la France & Monaco concernant l'OHI.	M-1	Gratuit
M-3	Résolutions techniques et administratives de l'OHI	M-3	Gratuit
M-7	Règlement du personnel	M-7	(note 3)
M-10	Histoire de l'OHI	M-10	20 €
P	Publications périodiques.		
P-1	Revue hydrographique internationale (la nouvelle version doit démarrer en 2009)	P-1	(note 4)
P-5	Annuaire de l'OHI	P-5	Gratuit
P-6	Compte rendu des séances des Conférences hydrographiques internationales	P-6	Gratuit
P-7	Rapport annuel de l'OHI	P-7	(note 5)
S	Normes et spécifications		
S-4	Spécifications de l'OHI pour les cartes marines	M-4	Gratuit
S-5	Normes de compétence pour les hydrographes	M-5	Gratuit

S-8	Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine	M-8	Gratuit
S-11	Catalogue des cartes INT	M-11	Gratuit
S-12	Livre des feux	M-12	Gratuit
S-15	Liste des brochures sur les symboles et abréviations pour les cartes marines publiées par divers pays maritimes	M-15	Gratuit
S-23	Limites des océans et des mers	S-23	Gratuit
S-32	Dictionnaire hydrographique	S-32	Gratuit
S-44	Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques	S-44	Gratuit
S-52	Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS	S-52	Gratuit
S-52 App1	Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation	S-52 App1	Gratuit
S-52 App2	Spécifications pour les couleurs et les signes conventionnels des ECDIS	S-52 App2	Gratuit
S-52 App2(A)	Bibliothèque de présentation de l'OHI pour les ECDIS	S-52 App2(A)	500 € (note 6)
S-53	Service mondial d'avertissements de navigation	S-53	Gratuit
S-53 App1	Manuel conjoint sur les renseignements sur la sécurité maritime	S-53 App1	Gratuit
S-57	Normes de l'OHI pour le transfert de données hydrographiques numériques	S-57	Gratuit
S-58	Vérifications recommandées pour la validation des ENC	S-58	Gratuit
S-60	Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS-84	S-60	Gratuit
S-61	Spécifications de produit pour les cartes marines matricielles	S-61	Gratuit
S-62	Codes des producteurs d'ENC	S-62	Gratuit
S-63	Dispositif de l'OHI pour la protection des données	S-63	Gratuit
S-64	Lots de données d'essai pour ECDIS de l'OHI	S-64	Gratuit
S-65	Guide de production d'ENC	S-65	Gratuit
S-66	Informations sur les cartes électroniques et sur les prescriptions en matière d'export de cartes	S-66	Gratuit

Notes :

- (1) La 5^e Edition de la GEBCO est en vente auprès du Service hydrographique canadien.
- (2) L'Atlas numérique de la GEBCO est en vente auprès du British Oceanographic Data Centre.
- (3) Le Règlement du personnel est gratuit, avec accès limité aux Etats membres uniquement.
- (4) La Revue hydrographique internationale, en version numérique, sera gratuite à compter de 2009. Une compilation imprimée des deux éditions annuelles numériques sera disponible gratuitement pour tous les EM. Le BHI examinera la possibilité de financer des exemplaires imprimés, par le biais de publicités et de les mettre à disposition à l'extérieur de l'OHI.
- (5) Le rapport annuel est gratuit pour tous les Etats membres. Quelques exemplaires supplémentaires seront produits et distribués à des organisations sœurs ainsi qu'à d'autres organismes. Le Comité de direction du BHI ne propose pas de mettre à la vente des versions imprimées de cette publication et les distribuera à discrétion uniquement.
- (6) La compilation et la tenue à jour de la bibliothèque de présentation des ECDIS sont sous-traitées. Ceci est payant afin de compenser les coûts de sous-traitance.